

# Stages linguistiques

Route de Moutier 16  
CH-2800 Delémontt +41 32 420 54 40  
f +41 32 420 54 41  
bourses@jura.ch

**Les séjours linguistiques effectués en immersion dans la région concernée et en suivant les cours d'un établissement spécialisé en la matière donnent droit à des subsides de formation.**

## CONDITIONS D'OCTROI

Un stage linguistique est reconnu comme formation aux conditions **cumulatives** suivantes :

- la personne en formation suit les **cours d'un établissement spécialisé** en la matière ;
- durant **trois mois consécutifs** au moins, en résidant dans la région linguistique concernée pendant toute la durée du stage ;
- le nombre de leçons hebdomadaires s'élève au minimum à **20 périodes** de 45 minutes ;
- le stage débute au plus tard dans les **deux ans après l'obtention du premier diplôme** d'une formation reconnue au secondaire II (AFP, CFC, maturité gymnasiale, diplôme ECG).

N'est pas comptée dans le délai de deux ans (si elle a lieu consécutivement à la formation de base ou débutant dans les six mois) :

- une période de service militaire ou de service civil ;
- une deuxième formation de niveau secondaire II (CFC après AFP, maturité professionnelle après CFC, passerelle DUBS, etc.).

**Il n'est pas possible d'obtenir des aides à la formation pour un stage linguistique après l'obtention d'un diplôme ES, d'un bachelor ou d'un master.**

## SUBSIDES POSSIBLES

Si les conditions sont remplies, le subside est accordé pour une **durée maximale de six mois** et le requérant a droit à :

- une **contribution cantonale** de 500 francs par mois de stage (sans condition de revenus) ;
- une **bourse** de 1'000 francs maximum par mois de stage (les conditions financières pour l'octroi d'une bourse ordinaire doivent être remplies).

Il convient de déposer une demande distincte pour chacun de ces subsides, **au plus tard le dernier jour du stage.**

Tous les renseignements utiles concernant les conditions d'octroi et la procédure pour remplir les formulaires sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.jura.ch/bourses](http://www.jura.ch/bourses)

**ATTENTION**  
Cette aide financière n'est pas  
garantie après le 01.01.2026 en  
raison d'une révision des bases  
légales !